

## ANNEXE 2

### FICHE TECHNIQUE

L'application de notation administrative WEB « GIGC » est accessible à partir du portail AGRIATES.

#### **A – Modalités de saisie**

L'établissement de la notation des maîtres auxiliaires à titre définitif ou provisoire ainsi que celle des maîtres délégués auxiliaires nommés à l'année ou sur des heures protégées en fonction, au moment de la campagne de notation, relève de « l'application GI/GC intranet ».

#### **B – Saisie des notes**

##### Saisie des notes et appréciations :

Il est indispensable de saisir, avec la note chiffrée, la date de notation. Pour les appréciations générales, seuls les 200 premiers caractères sont édités sur la notice.

##### Consultation des grilles de notation :

Les notes administratives des années antérieures et les grilles de notation sont affichées.

##### Contestation de la note chiffrée ou de l'appréciation :

Dans l'hypothèque où un agent conteste sa note ou l'appréciation portée sur la manière de servir, vous ne devez pas saisir l'indicateur « contestation de note » dans la rubrique « mises à jour notices retournées ». Les services de la DEEP se chargent de saisir lesdites contestations.

##### Edition des notices :

Au fur et à mesure de leur saisie, vous pouvez éditer les fiches définitives de notation que vous transmettez, pour émargement, à l'intéressé(e). Il n'est alors plus possible de modifier, dans le logiciel GIGC, la note ou les appréciations de la notice de notation définitive.

En cas d'erreur de saisie, vous devez impérativement prendre contact avec la DEEP afin que les services procèdent à une régularisation. Parallèlement, vous porterez manuellement et de façon significative, sur les fiches de notation, les modifications signalées.

#### **C – Traitement de fin de campagne**

La campagne de notation ne peut être clôturée que si vous avez saisi une note pour tous les enseignants de votre établissement, y compris les enseignants tenus éloignés de leur poste toute l'année pour lesquels il convient de saisir la note fictive « 999 ».

Pour les maîtres nommés dans deux académies, il convient également de saisir « 999 » si l'académie de Lyon n'est pas l'académie principale.

Lorsque vous aurez saisi l'ensemble des notes et édité les notices définitives correspondantes, vous devez impérativement cliquer sur « fin de campagne » dans le logiciel GIGC.

En cas de difficulté technique, il convient de contacter le guichet unique au 04.72.80.64.88